

Compte rendu de la rencontre avec AQTA 9 décembre 2020

Contexte :

A la suite du « Véloration » du samedi 17 octobre 2020 des représentants du Dolmen des Possibles (Dorothee CARADEC, Delphine PIERRE), d'Alors on s'bouge (Ronan GUILLET, Martine HARLE) et de La Vigie (Jacques GERARD) ont été reçus le 9 décembre 2020 par M. ROBELET, Vice-Président d'AQTA délégué aux infrastructures, aux mobilités et aux ressources humaines a proposé une rencontre pour échanger sur le sujet. Ce dernier était accompagné de Mme Cécile DANIEL, directrice du pôle technique et infrastructure et Morgan HAMON chargé de mission Mobilités

La séance a débuté par la projection d'AQTA en pièce jointe.

Concernant la superposition des strates de décision (communes, intercommunalités, Département Région) Monsieur ROBELET a rappelé que AQTA n'avait pas la compétence « transport » au sens de la loi.

Toutefois, dans le cadre de l'intermodalité l'animation et la coordination de la politique de mobilité, la communauté de communes a choisi d'encourager la pratique du vélo en mettant en œuvre un schéma directeur cyclable d'intérêt communautaire.

AQTA assure un rôle de coordination, chaque commune restant maître chez elle.

Sur le plan financier, la Communauté de Communes a voté au mois de décembre 2019 un fonds de soutien de 424 166 € permettant aux Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage, mais également de recevoir une subvention de la Région (à hauteur de 50% au lieu de 20%, plafonnée à 200 000 € par axe au lieu de 100 000 € initialement) et de la Communauté de Communes (25 % du reste à charge). Le Département du Morbihan a également prévu des aides pour les travaux à hauteur de 30% avec plafond à 750K€.

S'agissant du Schéma Directeur cyclable d'intérêt communautaire, un diagnostic a été dressé en 2016 par bassin de vie grâce à un travail conduit en dialogue avec les élu.e.s, les technicien.ne.s des communes ainsi qu'avec des associations de pratiquants.

Ce travail a abouti en 2018 par la réalisation d'un schéma directeur cyclable d'intérêt communautaire validé par les Maires des 24 communes et par le Conseil Communautaire (39 itinéraires, soit 195 km d'aménagements dont 137 km à réaliser, pour des investissements estimés à 17 M€) ;

Pour la réalisation de ce schéma, un cabinet a été retenu pour faire les études de conception des cheminements qui devraient, pour certains, être opérationnels dès 2021. Il s'agit d'une maîtrise d'œuvre multi compétente qui établit un dossier par cheminement.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont porté sur :

- **Le processus de prise de décision pour définir les itinéraires à l'exemple de la mise en place du « chaussidoux » entre St Philibert et Crach**
 - Cette portion d'itinéraire s'est faite hors coordination AQTA les communes étant libres de faire ce qu'elles veulent ;
 - Pour les autres itinéraires, c'est à partir d'un dialogue avec les communes, plus particulièrement les technicien.ne.s, mais aussi les élu.e.s, le Maire restant le référent principal ;
 - Dans le plan, ont été intégrées des itinéraires déjà développés avant la création d'AQTA mais avec des "trous" causes de discontinuité (ex-intercommunalités des « 3 rivières » et « des Mégalithes » (La Trinité Carnac) qui avaient pris la compétence cyclable).

- **L'insuffisance de communication sur le sujet que ce soit en ce qui concerne les itinéraires existant (absence de cartes claires) ou l'association des citoyens à la prise de décision**
 - M. Robelet a reconnu que des progrès étaient à faire par AQTA en matière de communication pour montrer ses réalisations.
 - Concernant la consultation des citoyen.ne.s , ce sont les communes qui ont la responsabilité car ce sont elles qui connaissent le mieux leur population et associations ;

- **La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (loi LOM)**
 - Cette loi va notamment entraîner une modification de la gouvernance en matière de mobilité. AQTA va donc devoir choisir les services de mobilité qu'elle souhaite exercer. Le conseil communautaire devra délibérer sur cette prise de compétence au plus tard avant le 31 mars 2021 et les communes devront se prononcer avant le 21 juin 2021 ;
 - Si AQTA prend cette compétence, un comité de partenaires (élus, dirigeants d'entreprise, acteurs sociaux...) serait créé. Cette organe de concertation se réunirait plusieurs fois par an ;
 - Pour ce qui concerne les déplacements « vélo », AQTA ne serait donc plus un simple coordinateur mais aurait la charge complète de cette mobilité

- **L'intermodalité insuffisante notamment la continuité "trains /vélo" (tous les trains n'acceptent pas les vélos et en plus il faut souvent payer un supplément) et la continuité vers Belle Ile**
 - la Région Bretagne étant l'Autorité Organisatrice les remarques lui seront remontées

- **La prise en compte de l'intermodalité pour le futur "tire-bouchon". Pour La Vigie, l'axe Auray Quiberon ne concerne pas uniquement les communes traversées mais tout le territoire du Sud d'AQTA. C'est un axe fort de l'intermodalité sur le territoire. Les gares doivent être facilement accessibles en vélo et tous les trains devront être en capacité de les accepter**
 - AQTA n'est pas Autorité Organisatrice mais a pris ses responsabilités en mettant tout le monde autour de la table en préfecture (Etat, Région Département, SNCF) pour évoquer le devenir du Tire-Bouchon.
 - Un cahier des charges a été établi et un bureau d'étude a été choisi pour conduire les études. Actuellement l'état des lieux est en cours d'élaboration et ce sont donc principalement les communes traversées qui sont concernés mais dans un second temps la concertation devrait être élargie.

- **La mise en place d'un axe « PEM Auray-Crach-La Trinité sur Mer Itinéraire de la vélorution n°1 d'octobre 2020 » .**
 - Le travail doit être initié avec les élus des communes concernées, M. Robelet s'engageant à être présent lors des réunions qui seront organisées sur ce sujet AQTA ne peut pour l'instant n'être qu'un coordonnateur.
 - Le travail est très avancé sur l'axe Auray/ Quiberon et un itinéraire via Ploemel pourrait être possible.

Observations de La Vigie à la suite de cette rencontre

1) *l'action positive d'AQTA*

- *Dans son rôle de coordinateur*
- *Dans son choix du bureau d'études qui semble bien prendre en compte les contraintes environnementales et de sécurité pour les usagers ;*

mais encore insuffisante

- *La main reste encore trop aux communes ou au Département sur les routes à sa charge ;*
- *Si le Département finance c'est sans plan cyclable précis puisque son aide financière pourra se faire pour des pistes inscrites dans le schéma d'AQTA ou pour d'autres initiées par les communes.*

2) *Un travail à poursuivre pour que l'avis des usagers et utilisateurs soient mieux pris en compte :*

- *Notamment en sollicitant la participation des personnes intéressés par utilisation de la newsletter d'AQTA*

3) *La nécessité de solliciter les élus communaux pour avancer sur l'axe symbolique Auray/ Crach / La Trinités avec un point positif la présence d'AQTA qui s'engage à participer aux réunions*

4) *Une piste à explorer avec la loi LOM mais attention :*

- *quel financement. ?*
- *quel rôle pour le département (gérant des principaux axes routiers) ?*
- *quid des pistes cyclables propres à chaque commune ?*
- *quel mode d'association des usagers.*

5) *Une regret , qu'AQTA ne nous ait pas signalé l'inscription de ce point au conseil communautaire du 18 décembre 2020 (schéma cyclable communautaire- Mise à jour des axes -Priorisation)*

6) *La Vigie souhaite continuer à s'investir sur ce sujet notamment pour ce qui concerne le secteur La Trinité / Carnac /St Philibert /Crach / Locmariaquer et les liaisons avec la gare de Plouharnel que ce soit au niveau communal ou au niveau communautaire.*